PROGRAMME DE MISE EN SÉCURITÉ DU DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES

Outil de repérage des risques d'accidents domestiques

DESTINÉ AUX **PROFESSIONNELS DE L'INTERVENTION À DOMICILE**







La sécurité à domicile, ça s'organise !

Les accidents de la vie courante causent, chaque année, 20 000 décès et entraînent l'admission dans un service des urgences de 4,5 millions de personnes. 1 200 personnes sont hospitalisées chaque jour à cause d'un accident domestique. Parmi ces 20 000 morts, on décompte 9 000 personnes âgées décédées à la suite d'une chute dont plus de 70% à leur domicile.

Pourtant, **il est relativement facile d'éviter certains accidents domestiques, en adoptant des réflexes de vigilance ou des gestes simples pour limiter les risques.** Les professionnels intervenant à domicile sont les acteurs les mieux placés pour effectuer en lien avec la personne âgée un repérage des risques de premier niveau.

C'est pourquoi ce guide vous est proposé, afin de conseiller, avec bon sens, les personnes âgées ainsi que leur entourage, sur les améliorations qu'elles peuvent apporter à leur logement, pour plus de confort et de sécurité. C'est un outil pratique destiné à favoriser leur bien-être quotidien.

C'est cependant à ces personnes de décider. N'oubliez pas qu'une personne âgée peut avoir besoin de temps pour changer ses habitudes.

Cet outil constitue un repérage des risques de premier niveau ; il est destiné à être adapté et à s'intégrer dans une démarche d'évaluation globale.

Si des travaux vous semblent nécessaires, n'hésitez pas à faire le lien avec les services spécialisés. Ils sauront faire un diagnostic, un chiffrage et enclencher les demandes de prise en charge.

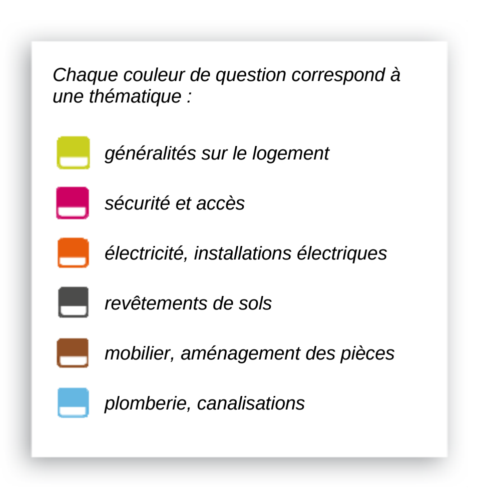
MODE D'EMPLOI

Pour chaque pièce, répondez aux questions en cochant la case oui ou non.

Dans chaque cas, il vous est possible d'apporter un commentaire ou suggérer une astuce complémentaire pour remédier au problème repéré.

En fin de guide, une série d'annexes vous est présentée, sur des informations pratiques vous permettant de :

> contacter ou recommander les organismes auprès desquels obtenir aide et conseil pour des travaux dans un logement ;
> connaître le type de spécialiste auquel recourir selon la nature des aménagements ou des travaux à réaliser ;
> transmettre à la personne âgée la synthèse de votre repérage.



N'hésitez pas à faire remonter vos astuces auprès de votre réseau.

Sommaire



Entrée / Perron / Jardin

1. L'éclairage permet un déplacement facile (la lumière est suffisante mais n'éblouit pas).

OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

ASTUCES :

- Réduire ou augmenter la puissance des ampoules.
- Déplacer et multiplier les éclairages.
- Éclairer indirectement les coins sombres.

2. Les interrupteurs sont faciles d'accès et identifiables.

OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

ASTUCES :

- Entourer les interrupteurs de ruban adhésif phosphorescent.
- Installer un détecteur de mouvement.
- Éclairer indirectement les coins sombres.

3. Marches - escaliers : une main courante est présente et solide.

OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

ASTUCE :

- Si les marches sont glissantes, recouvrir leurs bords d'une bande antidérapante, éventuellement phosphorescente.

4. Le sol et les abords de la maison sont régulièrement dégagés des feuilles et autres végétaux glissants.

OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

5. La porte de l'immeuble est facile à ouvrir.

OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....



Salon / Salle à manger

1. L'éclairage permet un déplacement facile (la lumière est suffisante mais n'éblouit pas).

OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

ASTUCES :

- Changer les abat-jours, réduire ou augmenter la puissance des ampoules, déplacer et multiplier les éclairages.
- Installer un détecteur de mouvement permettant le déclenchement de la lumière.

2. Les interrupteurs sont faciles d'accès et identifiables même si la pièce est sombre (ex : la nuit, le soir…).

OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

ASTUCES :

- Entourer les interrupteurs de ruban adhésif phosphorescent.
- Déplacer les interrupteurs près des portes d'accès.

3. L'aménagement de la pièce permet un déplacement aisé.

OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

ASTUCES :

- Laisser les couloirs de circulation larges.
- Fixer les fils aux murs.
- Éviter les prises multiples et les rallonges.

4. Le mobilier est stable et offre des points d'appui dans les déplacements.

OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

5. Les canapés ou fauteuils permettent à la personne de se relever facilement.

OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

ASTUCE :

- Si les sièges sont trop bas, installer des plots de rehaussement.

Salon / Salle à manger

6. **Les objets les plus utilisés (téléphone, télécommande TV…) sont facilement accessibles.** OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

7. **Les tapis sont fixés au sol avec un ruban adhésif double face ou enlevés.** OUI ☐ NON ☐

ASTUCE :

> Éviter les tapis dans les passages les plus fréquentés.

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

Cuisine



1. L'éclairage permet un déplacement facile (la lumière est suffisante mais n'éblouit pas). OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

ASTUCES :
- > Réduire ou augmenter la puissance des ampoules.
- > Installer un détecteur de mouvement permettant le déclenchement de la lumière.

2. Les interrupteurs sont faciles d'accès et identifiables même si la pièce est sombre (ex : la nuit, le soir…). OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

ASTUCES :
- > Entourer les interrupteurs de ruban adhésif phosphorescent.
- > Déplacer les interrupteurs près des portes d'accès.

3. L'installation électrique semble correcte (absence de fils dénudés, de prises multiples surchargées). OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

4. Un système (lié à la chaudière ou au robinet) permet de contrôler la température de l'eau. OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

5. Le tuyau d'acheminement en gaz de la cuisinière est changé avant la date limite. OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

Cuisine

6. Les équipements ménagers (four, cuisinière, évier, réfrigérateur, micro-ondes...) sont stables, facilement accessibles et bien éclairés. OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

7. Les plans de travail sont suffisants et permettent de poser facilement les accessoires. OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

8. Le mobilier est stable et offre des points d'appui pour les déplacements. OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

9. L'aménagement de la pièce permet un déplacement aisé. OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

ASTUCES :

> Laisser les couloirs de circulation larges.
> Fixer les fils aux murs.
> Enlever les sièges inutiles.
> Éviter la pose de tapis surélevés.

10. Les produits dangereux sont dans leur emballage d'origine. OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

11. Les produits les plus utilisés sont rangés à bonne hauteur (entre le niveau des yeux et celui des hanches). OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

Cuisine

12. Les ustensiles de cuisine sont en bon état, les poignées de casserole sont bien fixées. OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

13. Les produits alimentaires (congelés, frais, en conserve) sont toujours consommables (date de péremption non dépassée). OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

14. Les appareils ménagers (fer à repasser, aspirateur, etc.) semblent en bon état, les fils ne sont pas dénudés. OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

15. La surface du sol est régulière, elle ne présente pas d'aspérités, elle n'est pas glissante même mouillée. OUI ☐ NON ☐

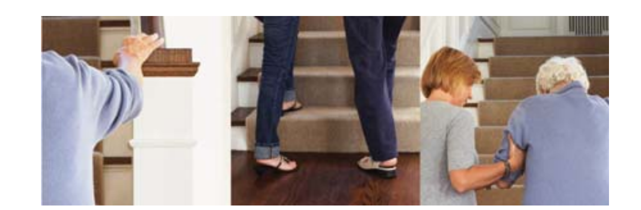
ASTUCE :
> Poser un tapis antidérapant au bas de l'évier.

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

Escaliers / Couloirs



1. L'éclairage permet un déplacement facile (la lumière est suffisante mais n'éblouit pas).

OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

ASTUCES :

- Réduire ou augmenter la puissance des ampoules.
- Déplacer et multiplier les éclairages.
- Installer un détecteur de mouvement permettant le déclenchement de la lumière.

2. Les interrupteurs sont faciles d'accès (en haut et en bas des escaliers) et identifiables.

OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

ASTUCES :

- Entourer les interrupteurs de ruban adhésif phosphorescent.
- Déplacer les interrupteurs près des portes d'accès.

3. Une main courante est présente et solide tout le long de l'escalier.

OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

ASTUCE :

- Un siège est accessible en haut de l'escalier et permet à la personne de se reposer.

4. Les escaliers ne sont pas encombrés d'objets.

OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

5. Les marches sont stables.

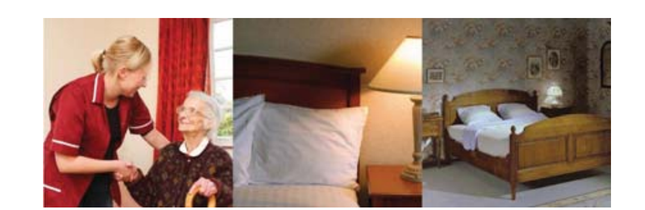
OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

Chambre 1



1. L'éclairage permet un déplacement facile (la lumière est suffisante mais n'éblouit pas) - l'interrupteur de la lampe de chevet est accessible depuis le lit. OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

ASTUCES :
- Changer les abat-jours, réduire ou augmenter la puissance des ampoules, déplacer et multiplier les éclairages.
- Fixer l'interrupteur de la lampe de chevet.

2. les interrupteurs sont faciles d'accès et identifiables même si la pièce est sombre (ex : la nuit, le soir…). OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

ASTUCES :
- Entourer les interrupteurs de ruban adhésif phosphorescent.
- Déplacer les interrupteurs près des portes d'accès.

3. L'aménagement de la pièce permet un déplacement aisé. OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

ASTUCES :
- Laisser les couloirs de circulation larges.
- Fixer les fils aux murs.
- Éviter les prises multiples et les rallonges électriques.

4. Le mobilier est stable et offre des points d'appui dans les déplacements. OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

5. Le lit permet à la personne de se relever ou de s'asseoir facilement. OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

ASTUCE :
- Si le lit est trop bas, installer des plots de rehaussement.

Chambre 1

6. **Les fauteuils permettent à la personne de se relever facilement.** OUI ☐ NON ☐

ASTUCE :
> Si les sièges sont trop bas, installer des plots de rehaussement.

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

7. **Les objets les plus utilisés (téléphone, télécommande TV…) sont facilement accessibles.** OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

8. **Les tapis sont fixés au sol avec un ruban adhésif double face ou enlevés.** OUI ☐ NON ☐

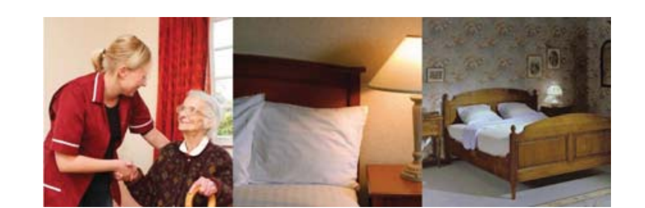
ASTUCE :
> Éviter les tapis dans les passages les plus fréquentés.

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

Chambre 2



1. L'éclairage permet un déplacement facile (la lumière est suffisante mais n'éblouit pas) - l'interrupteur de la lampe de chevet est accessible depuis le lit. OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

ASTUCES :
- Changer les abat-jours, réduire ou augmenter la puissance des ampoules, déplacer et multiplier les éclairages.
- Fixer l'interrupteur de la lampe de chevet.

2. les interrupteurs sont faciles d'accès et identifiables même si la pièce est sombre (ex : la nuit, le soir…). OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

ASTUCES :
- Entourer les interrupteurs de ruban adhésif phosphorescent.
- Déplacer les interrupteurs près des portes d'accès.

3. L'aménagement de la pièce permet un déplacement aisé. OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

ASTUCES :
- Laisser les couloirs de circulation larges.
- Fixer les fils aux murs.
- Éviter les prises multiples et les rallonges électriques.

4. Le mobilier est stable et offre des points d'appui dans les déplacements. OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

5. Le lit permet à la personne de se relever ou de s'asseoir facilement. OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

ASTUCE :
- Si le lit est trop bas, installer des plots de rehaussement.

Chambre 2

6. Les fauteuils permettent à la personne de se relever facilement. OUI ☐ NON ☐

ASTUCE :
> Si les sièges sont trop bas, installer des plots de rehaussement.

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

7. Les objets les plus utilisés (téléphone, télécommande TV…) sont facilement accessibles. OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

8. Les tapis sont fixés au sol avec un ruban adhésif double face ou enlevés. OUI ☐ NON ☐

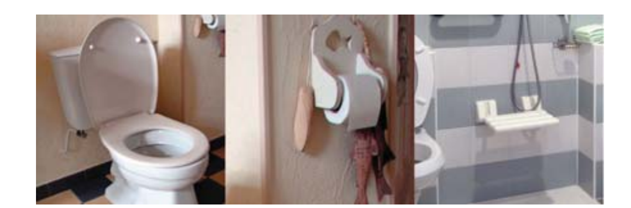
ASTUCE :
> Éviter les tapis dans les passages les plus fréquentés.

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

Toilettes



1. L'éclairage permet un déplacement facile (la lumière est suffisante mais n'éblouit pas). OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

ASTUCES :
- > Réduire ou augmenter la puissance des ampoules.
- > Installer un détecteur de mouvement permettant le déclenchement de la lumière.

2. Les interrupteurs sont faciles d'accès et identifiables même si la pièce est sombre (ex : la nuit, le soir…). OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

ASTUCES :
- > Entourer les interrupteurs de ruban adhésif phosphorescent.
- > Déplacer les interrupteurs près des portes d'accès.

3. Le siège des toilettes permet à la personne de s'asseoir et de se lever facilement. OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

ASTUCE :
- > Installer un réhausseur de toilettes.

4. Une barre d'appui permettant de se lever est présente et accessible. OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

5. La porte des toilettes est équipée d'une serrure pouvant s'ouvrir de l'extérieur. OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

Toilettes

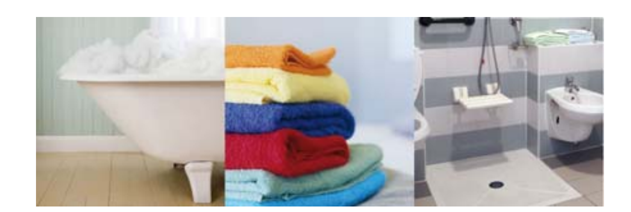
6. **La surface du sol est régulière, elle ne présente pas d'aspérités, elle n'est pas glissante même mouillée.** OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

Salle de bain



1. **L'éclairage permet un déplacement facile (la lumière est suffisante mais n'éblouit pas).** OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

ASTUCE :
> Réduire ou augmenter la puissance des ampoules.

2. **Les interrupteurs sont faciles d'accès et identifiables même si la pièce est sombre (ex : la nuit, le soir…).** OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

ASTUCES :
> Entourer les interrupteurs de ruban adhésif phosphorescent.
> Déplacer les interrupteurs près des portes d'accès.

3. **L'installation électrique semble correcte.** OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

4. **Un système (lié à la chaudière ou aux robinets) permet de contrôler la température de l'eau.** OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

5. **L'aménagement de la pièce permet un déplacement aisé.** OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

ASTUCES :
> Laisser les couloirs de circulation larges.
> Fixer les fils aux murs.
> Pour faciliter l'ouverture de la porte, éviter de surcharger le porte-manteau qui peut y être fixé.

Salle de bain

6. La baignoire ou la douche possède une barre d'appui. OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

ASTUCE :

> Installer un siège adapté à la baignoire ou à la douche, ou une planche posée sur la baignoire, ou un marche-pieds pour faciliter l'accès.

7. La baignoire ou la douche possède un tapis ou des bandes antidérapantes. OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

8. Les objets les plus couramment utilisés sont facilement accessibles (à une hauteur située entre le niveau des yeux et celui des hanches). OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

9. La porte de la salle de bains est équipée d'une serrure pouvant s'ouvrir de l'extérieur ; elle s'ouvre vers l'extérieur. OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

10. La surface du sol est régulière, elle ne présente pas d'aspérités, elle n'est pas glissante même mouillée. OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

ASTUCE :

> Prévoir un tapis antidérapant et le renouveler en cas d'usure.

Observations complémentaires sur le logement



1. Le système de chauffage ne présente pas de risque de brûlure. OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

2. La chaudière et le chauffe-eau sont régulièrement contrôlés ; les cheminées sont ramonées. OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

3. Des détecteurs de fumée sont installés. OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

4. Les fenêtres ne présentent pas de danger (présence de garde-corps). OUI ☐ NON ☐

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

5. Les volets sont facilement accessibles. OUI ☐ NON ☐

ASTUCE :
> Installer un système de barres et de croches pour en améliorer l'accessibilité.

AMÉNAGEMENTS À PRÉVOIR : OUI ☐ NON ☐

COMMENTAIRES : ....

....

Où se faire aider et conseiller ?

Organismes d'information et de conseil

1 POUR UNE PREMIÈRE ORIENTATION

> Les CLIC (Centres locaux d'information et de coordination gérontologique)

Il s'agit de guichets d'accueil de proximité, qui informent, conseillent et orientent les personnes à différents niveaux : habitat et environnement matériel, accès aux droits (aides au montage de dossiers de demande d'allocation de logement, de financement pour l'adaptation du logement, etc.), mais aussi vie sociale, santé et accès aux soins.

Leur grand intérêt est de donner accès aux réseaux de la région.

Pour connaître l'adresse du CLIC le plus près de chez vous, renseignez-vous auprès de votre mairie ou sur le site internet :

http://clic-info.personnes-agees.gouv.fr/clic/repclic/construireRechercher.do

2 POUR UNE EXPERTISE TECHNIQUE

> Les PACT

Le mouvement PACT est le premier réseau associatif national au service des personnes et de leur logement. Il est composé d'associations et organismes répartis sur tout le territoire national, adhérents à la Fédération des PACT. Ses membres partagent un projet associatif commun qui vise à :

- produire une offre de logement à loyer maîtrisé favorisant la diversité de l'habitat dans les villes et les pays ;
- adapter l'habitat aux besoins et aux usages ;
- combattre l'habitat insalubre et indécent ;
- travailler à la mise en œuvre d'accès durables des plus démunis à un logement et assurer leur accompagnement.

Il n'est pas toujours aisé de savoir quels types de travaux effectuer, quelles sont les aides qui peuvent être accordées, ni même de choisir parmi ces aides celle qui est la plus appropriée à sa situation. C'est pourquoi il est vivement conseillé, avant toute décision, de s'adresser directement au centre PACT le plus proche de son domicile.

Cet organisme spécialisé d'intérêt général donne tous les conseils utiles, recense les aides auxquelles les personnes peuvent prétendre et accomplit même les démarches nécessaires en fonction des dossiers des personnes. Il existe un centre PACT dans chaque département. Pour en connaître l'adresse, renseignez-vous auprès de votre mairie ou sur le site internet :

http://www.pact-habitat.org

> L'ANFE (Association Nationale Française des Ergothérapeutes)

Les ergothérapeutes sont des professionnels paramédicaux qui préconisent des solutions pour aménager le logement. Au préalable, ils :

- analysent la situation de vie au domicile de la personne en évaluant ses besoins, ses difficultés, son cadre de vie ;
- proposent, pour limiter les situations à risque ou douloureuses identifiées, des solutions pouvant relever de changement d'habitudes de vie, d'apprentissages gestuels, d'aides techniques, d'aménagement du logement ou d'aide humaine. Cette réflexion est menée avec la personne et son entourage.

L'action des ergothérapeutes vise, ainsi, à faciliter la prise de décision de la personne, par une argumentation de chaque proposition de solution et permet également de donner un ordre de priorité pour la mise en œuvre des préconisations.

Les ergothérapeutes sont donc complémentaires des techniciens du bâti pour mener à bien un projet d'aménagement et certifier sa fonctionnalité. Avant toute intervention les ergothérapeutes établissent un devis pour leur prestation.

L'ANFE représente la profession des ergothérapeutes et, à ce titre, peut orienter sur le réseau de professionnels le plus proche. Elle peut être contactée au 01 49 85 12 60 ou sur le site internet :

http://www.anfe.fr

3 POUR DES CONSEILS JURIDIQUES, FINANCIERS ET FISCAUX SUR LE LOGEMENT

> L'ANIL (Agence nationale pour l'information sur le logement)

L'ANIL est chargée de l'animation et du développement du réseau. Elle suscite la création des ADIL, accorde un avis favorable ouvrant droit à l'agrément du ministère chargé du logement, et apporte un appui permanent au fonctionnement des ADIL existantes, en matière de documentation, d'information, de formation et d'études.

http://www.anil.org

> Les ADIL (Agences départementales d'information sur le logement)

Les agences départementales d'information sur le logement assurent au plan local le conseil aux particuliers. Elles sont présentes dans la plupart des départements.

Chaque ADIL offre gratuitement aux particuliers un conseil complet sur tous les aspects des problèmes juridiques, financiers et fiscaux liés au logement.

Nombre d'entre elles disposent d'un fichier de tous les logements neufs à la vente, à la location et des lotissements. Les ADIL analysent en outre l'information recueillie auprès du public et de ses partenaires.

Pour en connaître l'adresse, renseignez-vous auprès de votre mairie ou sur le site internet :

http://www.anil.org/fr/votre-adil/index.html

4 POUR L'ACCOMPAGNEMENT, L'ÉCOUTE, L'INFORMATION, L'ORIENTATION, LE SOUTIEN ET L'AIDE AUX PERSONNES EN DIFFICULTÉ

> Les CCAS (Centres communaux d'action sociale)

Les Centres communaux d'action sociale apportent un soutien pour toutes les démarches concernant le logement, l'aide sociale légale, l'aide sociale facultative…

Les CCAS servent de relais et orientent les personnes âgées vers les organismes répondant à leur demande.

Renseignez-vous auprès de votre mairie.

5 POUR TROUVER UN LIEU DE DIALOGUE, D'INFORMATION ET DE RÉFLEXION

> Le CODERPA

Le Comité départemental des retraités et personnes âgées est un comité à caractère consultatif.

Il constitue un lieu de dialogue, d'information et de réflexion au sein duquel les représentants des retraités et personnes âgées participent à l'élaboration des mesures de toute nature les concernant avec les professionnels et les principaux organismes chargés de mettre en œuvre les actions en leur faveur au sein du département.

Pour connaître l'adresse du CODERPA le plus près de chez vous, renseignez-vous sur le site internet :

http://www.coderpa.com

Organismes de financement

1 POUR LE FINANCEMENT DU GROS ŒUVRE

> L'ANAH (Agence nationale de l'Habitat)

Elle a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale de développement, de réhabilitation et d'amélioration du parc de logements privés existant.

C'est l'organisme à contacter pour les travaux de gros œuvre. L'Agence nationale de l'Habitat attribue des subventions pour améliorer le confort dans des logements privés.

Elle ne prend pas en charge les travaux de petit entretien ou d'embellissement.

La nature des travaux doit permettre d'améliorer l'habitat en matière de sécurité, de confort, d'isolation acoustique, de salubrité, d'équipement, d'accessibilité, d'adaptation aux personnes handicapées et permettre d'économiser l'énergie.

Il est nécessaire de satisfaire à certains critères pour bénéficier de cette aide :

- il faut être propriétaire occupant ou propriétaire bailleur si le locataire occupe le logement à titre de résidence principale ;
- des conditions de ressources sont aussi à respecter ;
- il faut effectuer les travaux dans un logement achevé depuis au moins quinze ans, et occuper ou louer le logement après les travaux à titre de résidence principale (pendant six ans pour le propriétaire occupant et neuf ans pour le propriétaire bailleur). Les travaux doivent être réalisés par des professionnels.
- enfin, il ne faut jamais commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'autorisation de L'ANAH.

Le montant de la subvention est variable :

- pour les propriétaires occupants, il est de 20 à 35 % du coût des travaux subventionnables ;
- pour les propriétaires bailleurs, il est de 15 à 70 % du coût des travaux subventionnables et fonction du montant du loyer pour le locataire.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à la délégation départementale de l'ANAH et/ou à la Direction départementale de l'Équipement (DDE).

Pour en connaître l'adresse, renseignez-vous auprès de votre mairie ou sur le site Internet :
http://www.anah.fr

2 LES AIDES DES CAISSES DE RETRAITE

Certaines caisses de retraite peuvent financer les travaux d'équipement (barre d'appui, élargissement de porte...), d'entretien (plomberie, chauffage, sanitaires...) ou d'amélioration du logement.

Pour les propriétaires, elles peuvent également subventionner la remise en état du gros œuvre de leur habitation.

Pour la Cnav, le montant de cette subvention peut couvrir une partie du coût des travaux, selon les ressources des demandeurs dans la limite d'un plafond fixé au niveau national.

Aide mémoire

Aménagement, adaptation du logement

Exemples de risques d'accidents domestiques nécessitant des aménagements du logement

1 RISQUES NÉCESSITANT DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU LOGEMENT

- vétusté de l'installation électrique (fils et ampoules qui pendent, branchements dangereux)
  - > risque d'électrocution
- absence de moyen de chauffage ou moyen de chauffage fonctionnant de manière défectueuse
  - > risque de maladie
- absence d'isolation du logement, notamment dans les combles
  - > risque de déshydratation en cas de fortes chaleurs
- absence de garde-corps à une fenêtre
  - > risque de chute

2 RISQUES NÉCESSITANT DES TRAVAUX D'ADAPTATION DU LOGEMENT

- difficultés à entrer et sortir du logement (marches cassées, escaliers exigüs…)
  - > risque de chute
- escaliers ou terrasses sans rampe, sans main courante
  - > risque de chute
- difficultés à ouvrir les fenêtres ou les portes-fenêtres
  - > risque de chute par absence de lumière,
  - > risque de confinement
- franchissement difficile de la baignoire, de la douche, salle de bains exigüe
  - > risque de chute
- sols glissants, dégradés
  - > risque de chute
- présence de tapis mal fixés ou relevés aux pieds du lit et dans les pièces à vivre
  - > risque de chute

Missions des professionnels spécialisés dans l'amélioration et l'adaptation du logement

LE TECHNICIEN DU BÂTI

- Il examine la faisabilité technique du projet d'amélioration, d'adaptation de l'habitat :
  - > en réalisant un état des lieux du logement (visite)
  - > en proposant une hiérarchisation des travaux ;
  - > en établissant un estimatif du coût de ces travaux.
- Il examine la qualité des devis fournis par les entreprises, notamment sur les coûts proposés et le choix des matériaux. Il peut suggérer de recourir à une autre entreprise en cas de surcoût manifeste ou d'inadéquation des matériaux.
- Il participe au contrôle de la qualité et de la conformité des travaux effectués en assistant la personne lors de la réception des travaux.
- Il fait le lien pour assurer le montage financier et administratif avec le personnel compétent ; il donne, le cas échéant son avis sur la faisabilité des aménagements préconisés par les ergothérapeutes.

L'ERGOTHÉRAPEUTE INTERVENANT AU DOMICILE DES PERSONNES

- Professionnel du secteur para-médical, il procède à une évaluation intégrant :
  - > les capacités de la personne, ses performances ;
  - > les mesures anthropométriques et d'encombrement ;
  - > l'environnement ;
  - > la rédaction d'une synthèse.
- Il préconise des solutions pour aménager le logement :
  - > en mettant en adéquation tous les domaines évalués ;
  - > en formulant un projet pour la personne.
- Il sollicite, le cas échéant, l'avis du technicien du bâti pour vérifier la faisabilité des aménagements proposés.

http://www.anfe.fr



Notes

Si une pièce du logement ne figure pas dans cet outil ou si vous avez des remarques complémentaires à ajouter sur les pièces présentées, vous pouvez les indiquer sur cette page.

PROGRAMME DE MISE EN SÉCURITÉ DU DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES

Repérage réalisé :

Le ..../............../.............

Par ....

Au domicile de M. ☐ Mme ☐ Mlle ☐

....

Âgé(e) de 60 à 70 ans ☐ 70 à 80 ans ☐ + de 80 ans ☐

Bénéficiaire de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) Oui ☐ Non ☐

Adresse ....

....

Statut du résident Propriétaire ☐ Locataire ☐ Logé à titre gracieux ☐

Parc public ☐

Parc privé ☐

Type de logement Appartement ☐ Maison ☐

Vit seul(e) Oui ☐ Non ☐

Téléphone ....

Accompagné de ....

Sur demande de ....

Une mesure de bon sens au moins est-elle préconisée ? Oui ☐ Non ☐

Une mesure de petit bricolage au moins est-elle préconisée ? Oui ☐ Non ☐

Un lien pour réaliser des travaux d'aménagement est-il à faire ? Oui ☐ Non ☐

Dans le cadre de l'expérimentation du programme, cette page est destinée à l'organisme financeur à des fins d'évaluation.

Synthèse du repérage des risques d'accidents domestiques à votre domicile

DES AMÉLIORATIONS PEUVENT ÊTRE APPORTÉES CONCERNANT :

L'ÉCLAIRAGE / LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ☐
COMMENTAIRES :

………
………

LA PLOMBERIE / LES CANALISATIONS ☐
COMMENTAIRES :

………
………

LES REVÊTEMENTS DE SOL ☐
COMMENTAIRES :

………
………

LE MOBILIER / L'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL DES PIÈCES ☐
COMMENTAIRES :

………
………

LES ACCÈS / LA CIRCULATION ENTRE LES PIÈCES ☐
COMMENTAIRES :

………
………





PIÈCE	RISQUE REPÉRÉ	NOTRE CONSEIL D'AMÉLIORATION	URGENT		AVIS FAVORABLE DE L'INTÉRESSÉ(E)	
Entrée / Perron / Jardin			oui ☐	non ☐	oui ☐	non ☐
Salon / Salle à manger			oui ☐	non ☐	oui ☐	non ☐
Cuisine			oui ☐	non ☐	oui ☐	non ☐
Escaliers / Couloirs			oui ☐	non ☐	oui ☐	non ☐
Chambre 1			oui ☐	non ☐	oui ☐	non ☐
Chambre 2			oui ☐	non ☐	oui ☐	non ☐
Toilettes			oui ☐	non ☐	oui ☐	non ☐
Salle de bain			oui ☐	non ☐	oui ☐	non ☐
Un contact avec les organismes spécialisés dans l'aménagement du logement est-il envisagé ?					oui ☐	non ☐

ÉLÉMENTS DE CONFORT :

- **Présence du chauffage dans les pièces utilisées** oui ☐ non ☐
- **Présence d'eau courante** oui ☐ non ☐
- **Présence d'eau chaude** oui ☐ non ☐
- **Toilettes à l'intérieur du logement** oui ☐ non ☐
- **Douche ou baignoire intérieures** oui ☐ non ☐
- **Murs fissurés** oui ☐ non ☐
- **Humidité importante** oui ☐ non ☐

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES :

....

....

....

....

....

Le présent document est destiné à vous apporter des conseils, à vous proposer d'adopter quelques réflexes de vigilance et d'accomplir des gestes simples vous permettant de limiter les risques. Il peut également, avec votre accord, servir de base d'informations et de travail, aux partenaires spécialisés dans l'aménagement et l'adaptation du logement.

Les informations recueillies sont nécessaires à l'évaluation du programme de mise en sécurité du domicile. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat du programme. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'organisme qui a réalisé le présent repérage.

Signature du bénéficiaire du repérage

Ce document a été élaboré sous l'égide du Président de la Commission de la Sécurité des Consommateurs et du Directeur général de l'ANSP, par : Adessa À Domicile Fédération Nationale, l'ADMR, l'ANSP, l'Association Nationale Française des Ergothérapeutes, la CCMSA, Familles rurales, la Fédération nationale UNA, la Fédération des PACT, la FEPEM, l'IRCEM.

















